

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 05979 Numéro SIREN : 509 364 451 Nom ou dénomination : FRANCHEVILLEREST
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/037876

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/037876**
n°de gestion : **2008B05979**
n°SIREN : **509 364 451 RCS Lyon**

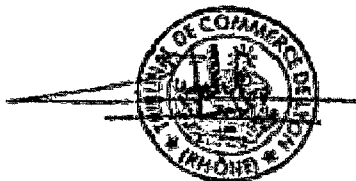
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 27/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FRANCHEVILLEREST - Société par actions simplifiée
88 avenue du Chater Centre Commercial Carrefour 69340 Francheville -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5131726

FRANCHEVILLEREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 000 €
Siège social : 88 Avenue du Chater – 69340 FRANCHEVILLE
RCS LYON n° 509 364 451

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2017

A handwritten mark, possibly a signature or a stylized '3', consisting of a large loop with a small '3' shape above it.

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : FRANCHEVILLEREST

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise C/C Carrefour 69340 FRANCHEVILLE

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 5 0 9 3 6 4 4 5 1 0 0 0 1 3

Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				3 1 1 2 2 0 1 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 3 444	AG 3 444		
	Fonds commercial (1)	AH 40 000	AI		40 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP 370 548	AQ 281 927		88 621
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 199 692	AS 173 088		26 604
	Autres immobilisations corporelles	AT 90 132	AU 82 526		7 606
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH 12 385	BI		12 385
TOTAL (II)		BJ 716 201	BK 540 985		175 216
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL 8 819	BM		8 819
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV 28	BW		28
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 3 955	BY		3 955
	Autres créances (3)	BZ 202 527	CA		202 527
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE		
	Disponibilités	CF 54 317	CG		54 317
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH 1 272	CI		1 272
	TOTAL (III)	CJ 270 918	CK		270 918
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 987 119	IA 540 985		446 135

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise		FRANCHEVILLEREST		Néant ☐		*		
				Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 75 000)			DA	75 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	7 500			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG				
	Report à nouveau			DH	7			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	198 705			
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	281 211			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ	8 421			
TOTAL (III)			DR	8 421				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 492			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	63 620			
	Dettes fiscales et sociales			DY	90 602			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
Compte régularisé	Autres dettes			EA	789			
	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	156 503				
Ecart de conversion passif *			ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	446 135				
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Écart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	155 011			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 492			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise		FRANCHEVILLEREST				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services*	FD	1 722 118	FE		FF	1 722 118	
		FG	6 300	FH		FI	6 300	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 728 418	FK		FL	1 728 418	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 800	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	18 712	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 750 930	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	480 237	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 484	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	277 672	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	19 462	
	Salaires et traitements*					FY	485 053	
	Charges sociales (10)					FZ	120 113	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	52 145
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 500	
	Autres charges (12)					GE	44 346	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 483 012		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	267 918		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	272	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	272		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	1		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	272		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	268 190		

(RENOIS · voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise <u>FRANCHEVILLEREST</u>			Néant ☐ *			
			Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	537		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	537		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	15		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	16		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	31		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	506		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	69 991		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 751 739		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 553 034		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	198 705		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	523	
	(3)	Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP		
			- Crédit - bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	18 712	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	43 825	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles . facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	autres charges et produits excep. s/op. gestion		15	14		
produits divers s/ exercices antérieurs			523			
valeur nette comptable des éléments actif cédés		16				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs			
social			112			
exploitation			411			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise : FRANCHEVILLEREST										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	43 444	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	361 677	KN		KO	13 471	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	192 804	KT		KU	12 019	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	66 300	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	24 109	LC		LD	599	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	644 889	LO		LP	26 089	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	12 324	IU		IV	61			
TOTAL IV				LQ	12 324	LR		LS	61			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	700 657	ØH		ØJ	26 150		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		4		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	43 444	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD	4 600	ME	370 548	MF		
		Inst. gales, agencets et am des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	5 131	MK	199 692	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	66 300	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	875	MT	23 832	MU	
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	10 606	NH	660 372	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	12 385	2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	12 385	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	10 606	ØL	716 201	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: FRANCHEVILLERESTNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	FRANCHEVILLEREST	Néant ☐ *
-----------------------------	------------------	----------------------------------

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *
----------------	--

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 444	PF		PG		PH	3 444
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	252 355	PS	34 173	PT	4 600	PU	281 927
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	165 994	QA	12 209	QB	5 115	QC	173 088
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	63 636	QE	2 138	QF		QG	65 773
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 002	QM	3 626	QN	875	QO	16 752
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	495 986	QV	52 145	QW	10 590	QX	537 541
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	499 430	ØP	52 145	ØQ	10 590	ØR	540 985

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
----------------	---

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non versé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non versé (NS + NT + NU)	NY		Total général non versé (NW - NY)	NZ

CADRE C	
----------------	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		FRANCHEVILLEREST		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UH		
	UG	UI	UJ		
	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise .		FRANCHEVILLEREST		Néant ☐		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	12 385	UV		UW	12 385			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	42		42					
	Autres créances clients		UX	3 913		3 913					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	422		422					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	26 032		26 032					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 478		2 478					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	15 199		15 199					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	113 719		113 719					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	44 678		44 678					
	Charges constatées d'avance		VS	1 272		1 272					
	TOTAUX		VT	220 139	VU	207 755	VV	12 385			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 492		1 492						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	63 620		63 620						
Personnel et comptes rattachés		8C	48 058		48 058						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 230		17 230						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 838		11 838						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 475		13 475						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	789		789						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	156 503	VZ	155 011		1 492				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise		FRANCHEVILLEREST		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	Exercice N, clos le : 31122017			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	1 500		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										Y7	80 004
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées		Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %							
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
										TOTAL I	280 209	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales*		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A	
	Produit net des actions et parts d'intérêts											
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Régimes d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 septies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Soutien investissements immobiliers octies (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défiance (44 quinquies)	PA	
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	QV			Bonus d'impôt à redynamiser (art.44 duodécies)	1F			Zone franchisée d'activité (art. 44 quatuordecies)	XC	
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	40 197	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		bénéfice (I moins II)		XI		240 012		XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		{		déficit (II moins I)		ZL				XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		{								XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN				240 012		XO		

N° 2058-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>FRANCHEVILLEREST</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	36 931
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
indemnités départ à la retraite	8X	1 500	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A .		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2018

Désignation de l'entreprise FRANCHEVILLEREST										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	5	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	172 852		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZE	172 850			
							Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I			ØF	172 857		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	7			
										TOTAL II		ZH	172 857
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	15 087			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	75 557			
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	26 611			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	160 416			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	277 672			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	7 531			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	11 931			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	19 462			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	180 823			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	84 443			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*								ØB				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : FRANCHEVILLEREST

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 matériel et	5 131		5 115		16
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(16)	(16)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)		(16)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise **FRANCHEVILLEREST**[illegible]

Désignation de l'entreprise : **FRANCHEVILLEREST**

Formulaire déposé au titre de l'IR

ELI

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : FRANCHEVILLEREST

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : FRANCHEVILLERESTNéant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD2018

Désignation de l'entreprise : FRANCHEVILLEREST				Néant ☐ *		
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 1 2		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 728 418	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	1 728 418	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF	3 800	
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	3 800	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	480 237	
Variation négative des stocks				OQ	2 484	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	211 578	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	184	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	44 346	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	738 829	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	993 388
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	993 388	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				GX	1 728 418	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	77	
Période de référence	GY	du	01012017	GZ	au 31122017	
Date de cessation					HR	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel : *				YP	22	
dont apprentis				YF	1	
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

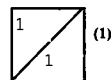
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

1

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 0 9 3 6 4 4 5 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FRANCHEVILLEREST

ADRESSE (voie) C/C Carrefour

CODE POSTAL 69340

VILLE FRANCHEVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3	600
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination CRESCENDO RESTAURATION
 N° SIREN (si société établie en France) 4 1 2 8 2 4 5 5 9 % de détention 70 Nb de parts ou actions 525
 Adresse : N° Voie Agropole
 Code Postal 47310 Commune ESTILLAC Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination QJ INVESTISSEMENT
 N° SIREN (si société établie en France) 8 1 4 8 7 6 0 2 5 % de détention 10 Nb de parts ou actions 75
 Adresse : N° 27 Voie Rue du Frère Benoit
 Code Postal 69600 Commune OULLINS Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FONMARTY Prénom(s) Christophe
 Nom marital % de détention 20 Nb de parts ou actions 150
 Naissance : Date 22081967 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 27 Voie Rue du frère Benoit
 Code Postal 69600 Commune OULLINS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1)
1	

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 0 9 3 6 4 4 5 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FRANCHEVILLEREST

ADRESSE (voie) C/C Carrefour

CODE POSTAL 69340

VILLE FRANCHEVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquièmes C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
FRANCHEVILLEREST 0 C/C Carrefour 69340 FRANCHEVILLE France	0 C/C Carrefour 69340 FRANCHEVILLE
SIRET 50936445100013	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Restauration Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	240 012	Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
	PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quinquièmes)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	Pôle de compétitivité	☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	Cabinet MORVILLIERS ET SENTENAC ASSOCIES 18 Rue Lafayette 31000 TOULOUSE
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 03042018 Lieu :
	Qualité :
	Nom du signataire :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2018)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	172 850	payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	172 850		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		172 850	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

FRANCHEVILLEREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75000 €
Siège social : C/C Carrefour, 88 avenue du Chater 69340 FRANCHEVILLE
RCS LYON n° 509364451

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/05/2018
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Bénéfice	198 705 €
Report à nouveau antérieur	7 €
TOT AL	198 712 €

AFFECTATION

▪ Au report à nouveau :	12 €
▪ Aux dividendes:	198 700 €
▪ TOTAL :	198 712 €

Soit un dividende unitaire de 264,93 €.

Le montant des dividendes distribués éligibles à l'abattement de 40 % est de : 198 700 €.

En application de l'article 243bis du CGI, il est précisé que le montant des dividendes distribués aux personnes physiques bénéficiaires de l'abattement de 40% est de : 39 740 €.

Le montant des dividendes distribués non bénéficiaires de cet abattement est de : 158 960 €.

Il sera mis en paiement dans les délais légaux à l'issue de la présente Assemblée après déduction des prélèvements sociaux de 17,2 % et, sauf dispense, du prélèvement fiscal de 12,8%.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement éligibles de 40% prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

- Exercice clos au 31/12/2014 : dividende brut de 190,00 Euros par action
- Exercice clos au 31/12/2015 : dividende brut de 210,27 Euros par action
- Exercice clos au 31/12/2016 : dividende brut de 230,47 Euros par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

Le Président





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Adresse de correspondance
1 rue Albert Ferrasse
ZAC de Trenque
47550 Boé
France

Téléphone : +33 (0)5 53 77 59 00
Télécopie : + 33 (0)5 53 66 37 01

Franchevillerest S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Franchevillerest S.A.S.

88 avenue du Chater
Centre Commercial Carrefour
69340 Francheville

Ce rapport contient 20 pages

Référence : SF/ML/JC



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Franchevillerest S.A.S.

Siège social : 88 avenue du Chater
Centre Commercial Carrefour
69340 Francheville
Capital social : €.75.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Assemblée Générale de la société Franchevillerest S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Franchevillerest S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boé, le 7 mai 2018

KPMG S.A.



Jacques Castaings
Associé

Bilan Actif

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 03/04/18
Tenue de compte EUR

FRANCHEVILLEREST

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	3 444	3 444		
Fonds commercial	40 000		40 000	40 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	43 444	3 444	40 000	40 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	370 548	281 927	88 621	109 322
Installations techniques, matériel et outillage industriel	199 692	173 088	26 604	26 810
Autres immobilisations corporelles	90 132	82 526	7 606	12 771
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	660 372	537 541	122 831	148 903
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 385		12 385	12 324
TOTAL immobilisations financières :	12 385		12 385	12 324
ACTIF IMMOBILISÉ	716 201	540 985	175 216	201 227

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	8 819		8 819	11 303
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	8 819		8 819	11 303
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	28		28	
Créances clients et comptes rattachés	3 955		3 955	4 093
Autres créances	202 527		202 527	170 560
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	206 510		206 510	174 653
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	54 317		54 317	51 594
Charges constatées d'avance	1 272		1 272	758
TOTAL disponibilités et divers :	55 589		55 589	52 351
ACTIF CIRCULANT	270 918		270 918	238 307

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	987 119	540 985	446 135	439 535
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Bilan Passif

FRANCHEVILLEREST

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 03/04/18
Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 75 000	75 000	75 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	7 500	7 500
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7	5
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	198 705	172 852
TOTAL situation nette :	281 211	255 357
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	281 211	255 357
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	8 421	6 921
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 421	6 921
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 492	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	1 492	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 620	81 870
Dettes fiscales et sociales	90 602	95 387
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	789	
TOTAL dettes diverses :	155 011	177 257
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	156 503	177 257
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	446 135	439 535

Compte de Résultat (Première Partie)

FRANCHEVILLEREST

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 03/04/18
Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 722 118		1 722 118	1 747 892
Production vendue de services	6 300		6 300	7 120
Chiffres d'affaires nets	1 728 418		1 728 418	1 755 012
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 800	1 524
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			18 712	19 600
Autres produits				458
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 750 930	1 776 593
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			480 237	477 153
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			2 484	453
Autres achats et charges externes			277 672	291 197
TOTAL charges externes :			760 393	768 803
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			19 462	18 063
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			485 053	499 958
Charges sociales			120 113	134 771
TOTAL charges de personnel :			605 166	634 729
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			52 145	57 399
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 500	919
TOTAL dotations d'exploitation :			53 645	58 318
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			44 346	44 571
CHARGES D'EXPLOITATION			1 483 012	1 524 485
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			267 918	252 108

Compte de Résultat (Seconde Partie)

FRANCHEVILLEREST

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 03/04/18
Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	267 918	252 108
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	272	175
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	272	175
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1	
RÉSULTAT FINANCIER	272	175
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	268 190	252 283
PRODUITS EXCEPTIONNELS	537	2 715
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	537	2 715
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15	430
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16	1 135
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	31	1 564
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	506	1 150
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	69 991	80 582
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 751 739	1 779 483
TOTAL DES CHARGES	1 553 034	1 606 631
BÉNÉFICE OU PERTE	198 705	172 852

SAS FRANCHEVILLEREST
Centre commercial Carrefour
88, Av. du Chater
69340 FRANCHEVILLE

ANNEXE

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**Evènements principaux de l'exercice****B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES****C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Bilan actif**

- Note N° 1 : Tableau des immobilisations
- Note N° 2 : Tableau des amortissements
- Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
- Note N° 4 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 5 : Fonds de commerce
- Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
- Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 8 : immobilisations financières
- Note N° 9 : Evaluation des stocks
- Note N° 10 : Actif circulant - Classement par échéance
- Note N° 11 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

- Note N° 12 : Capital
- Note N° 13 : Tableau de variation des capitaux propres (en K€)
- Note N° 14 : Identité de la société consolidante
- Note N° 15 : Engagements pris en matière de retraite
- Note N° 16 : Autres dettes - Classement par échéance
- Note N° 17 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires
- Note N° 19 : Effectif moyen au 31 Décembre
- Note N° 20 : Transferts de charges
- Note N° 21 : Résultat financier
- Note N° 22 : CICE

E-DIVERS

- Note N° 23 : Points de fidélité

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'évènement significatif sur l'exercice.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2014-03)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**BILAN ACTIF****Note N° 1 : Tableau des immobilisations**

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements (en K€)
Logiciels	0

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 5 : Fonds de commerce

Le fonds de commerce exploité a été acquis le 1 novembre 2008 pour 40 000 €.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce est comparée à la valorisation du goodwill.

Au cours de l'exercice, il y a eu un changement des modalités d'application de la méthode de valorisation des fonds de commerce tel que décrit ci-dessous :

Note de méthode de la valorisation du Good Will :

La valorisation est définie comme étant égale à la moyenne d'EBE normatif calculée sur les trois derniers exercices et les deux prochains. L'EBE normatif peut éventuellement être retraité de l'impact de travaux sur un exercice.

On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBE normatif.

On compare cette valorisation à la valeur des immobilisations au 31/12/N augmentée le cas échéant d'un montant d'investissement à venir afin de maintenir le niveau d'équipement du restaurant et éventuellement du Besoin en Fonds de Roulement.

La différence étant la valeur du Good Will. On compare ensuite ce montant avec le montant du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

La valorisation du goodwill ainsi calculée est supérieure à la valorisation du fonds de commerce. Aucune provision n'est à constater.

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice concernent les travaux de rénovation du restaurant et sont notamment représentés par :

	Montants (en K€)	
	Investissements	Crédit-bail
Construction s/sol d'autrui	13	
Matériel et outillage	12	
Installation et agenc.div.		
Matériel bureau et informatique	1	

Les sorties pour 11 K€ correspondent à des mises au rebut.

Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem

Note N° 8 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières pour 12 K€ correspondent au dépôt de garantie du loyer.

Note N° 9 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 10 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 11 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF**Note N° 12 : Capital**

Le capital est composé de 750 actions de 100 euro de valeur nominale.

Note N° 13 : Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

	N-1	+	-	N
Capital	75			75
Primes, réserves	7			7
Report à nouveau				
Résultat	173	199	173	199
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
TOTAL	255	199	173	281

Note N° 14 : Identité de la société consolidante

La société FRANCHEVILLEREST est consolidée dans le groupe CJS HOLDING
située : Agropole, 47310 ESTILLAC. N° SIRET : 752 076 109 00020.

Note N° 15 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Actualisation au taux de 1.30 %

Taux de charges sociales de 43% pour les salariés et 47% pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2017.

Le montant des engagements s'élève au 31 décembre 2017 à 8 K€, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est de 1 K€ correspondant à la variation des engagements.

Note N° 16 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 17 : Charges à payer (en K€)

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	12
Dettes fiscales et sociales	67
Totaux	79

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires (en K€)**

	<u>Chiffres d'affaires</u>
- Recettes Restaurant	1 722
- Produits des services annexes	6
TOTAL	1 728

Note N° 19 : Effectif moyen au 31 Décembre

L'effectif moyen au 31 Décembre 2017 est de 22 salariés.

Note N° 20 : Transferts de charges (en K€)

Les transferts de charges pour 19 K€ sont composés des avantages en nature.

Note N° 21 : Résultat financier

Le résultat financier, inférieur à 0.2 K€ correspond aux intérêts sur les comptes courants.

Note N° 22 : CICE

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges sociales. Au bilan, il est imputé en moins du poste IS à payer.

Au titre de cet exercice, le montant du CICE comptabilisé dans les comptes s'élève à 30 K€.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière :

- investissement
- amélioration du fonds de roulement
- formation
- recrutement

E – DIVERS**Note N° 23 : Points de fidélité**

Les points de fidélité convertis en Euros ne sont pas comptabilisés, mais s'élèvent à 2 K€.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : **FRANCHEVILLEREST**

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	1	D8	2	D9	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	43 444	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM	361 677	KN		KO	13 471	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	192 804	KT		KU	12 019	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	66 300	KW		KX	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	24 109	LC		LD	599
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	644 889	LO		LP	26 089	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
	Autres participations			8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	12 324	1U		1V	61	
	TOTAL IV			LQ	12 324	LR		LS	61	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	700 657	ØH		ØJ	26 150	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	1	CØ	2	DØ	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	43 444	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD	4 600	ME	370 548	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	5 131	MK	199 692	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	66 300
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	875	MT	23 832
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	10 606	NH	660 372	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	12 385	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	12 385	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	10 606	ØL	716 201	
						ØM		ØN		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		FRANCHEVILLEREST				Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 444	PF		PG		PH	3 444
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions		PM		PN		PO		PQ	
Sur sol propre									
Sur sol d'autrui		PR	252 355	PS	34 173	PT	4 600	PU	281 927
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	165 994	QA	12 209	QB	5 115	QC	173 088
Autres immobilisations corporelles		QD	63 636	QE	2 138	QF		QG	65 773
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QH		QI		QJ		QK	
Matériel de transport		QL	14 002	QM	3 626	QN	875	QO	16 752
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		QT	
Emballages récupérables et divers		QU	495 986	QV	52 145	QW	10 590	QX	537 541
TOTAL III									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	499 430	ØP	52 145	ØQ	10 590	ØR	540 985
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
TOTAL I									
Autres immob incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL II									
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Sur sol propre									
Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
Inst. gales, agenc am. divers									
Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO	
TOTAL IV									
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			NY				
				Total général non ventilé (NS + NT + NU)			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032